

Province de Québec
Municipalité du Village de Massueville

Mardi 4 septembre 2018

À une séance ordinaire des membres du Conseil de la Municipalité du Village de Massueville, tenue à la mairie, située au 246, rue Bonsecours à Massueville, le mardi 4 septembre 2018 à 19h30, à laquelle sont présents:

Le maire Denis Marion et les conseillers René Lalancette, Nicole Guilbert, Louis Fillion, Ginette Bourgeois, Richard Gauthier et Matthieu Beauchemin;

Était absente la conseillère Ginette Bourgeois;

Les membres présents forment le quorum sous la présidence du maire Denis Marion.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 août 2018;
4. Documents déposés;
5. Rapport du maire;
6. Période de questions;
7. **VIE COMMUNAUTAIRE ET LOISIRS**
 - 7.1 Suivi des différents comités;
 - 7.2 Renouvellement de la convention d'exploitation d'un système informatique modulé pour la bibliothèque affiliée Simb@;
 - 7.3 Entrevues en direct avec CJSO-101.7FM pour la Fête des récoltes;
8. **RÉGLEMENTATION ET LÉGISLATION**
 - 8.1 Présentation du règlement no 461-18 modifiant le règlement de zonage no 293-91 afin de créer la zone commerciale ZCA-29;
 - 8.2 Avis de motion et présentation du projet de règlement 462-18 sur la gestion contractuelle de la Municipalité du Village de Massueville;
 - 8.3 Avis de motion et présentation du projet de règlement 439-18-02 modifiant le règlement 439-12 sur le code d'éthique et de déontologie des employés;
9. **SERVICE D'URBANISME ET DE DÉVELOPPEMENT**
 - 9.1 Rapport de l'inspecteur en bâtiment - août 2018;
 - 9.2 Offre de service pour la mise à jour du plan de zonage;
10. **SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS, AQUEDUC ET USINE D'ÉPURATION**
 - 10.1 Rapport du responsable des travaux de voirie et de l'usine d'épuration des eaux usées - août 2018;
 - 10.2 Résolution autorisant l'achat de panneaux de signalisation « Défense de stationner »;
11. **ADMINISTRATION**
 - 11.1 Présentation des comptes à payer du mois d'août 2018;
 - 11.2 Dépôt de l'état des activités financières au 31 août 2018;
 - 11.3 Adjudication du financement du règlement d'emprunt no 456-17;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
du Village de Massueville
de la séance ordinaire 4 septembre 2018

3585

- 11.4 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 463 600 \$ qui sera réalisé le 11 septembre 2018;
- 11.5 Résolution mettant fin à l'entente avec monsieur Yvon Brouillard concernant l'entretien et la culture du lot 5 595 248;
- 11.6 Résolution autorisant la directrice générale et secrétaire-trésorière à négocier et à signer un bail avec un nouveau locataire pour le lot 5 595 248;

12. Affaires nouvelles;
13. Clôture de la séance.

Ouverture de la séance

Le maire, Denis Marion, ouvre la séance ordinaire à 19h31.

Rés. 2018-09-107 2. Adoption de l'ordre du jour (c. c.)

Sur proposition de monsieur le conseiller Louis Fillion;
Appuyée par madame la conseillère Nicole Guilbert;
IL EST RÉSOLU

QUE l'ordre du jour soit adopté tout en laissant le point « *Questions diverses* » ouvert et en y ajoutant

- Ajout du point **10.3 Offre de service pour le recyclage des biosolides du traitement des eaux usées de la municipalité.**

Adopté à l'unanimité

Rés. 2018-09-108 3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 août 2018 et son suivi (c. c.)

Chaque membre du Conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité du Village de Massueville, tenue le 13 août 2018, la directrice générale et secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

Sur proposition de monsieur le conseiller Richard Gauthier;
Appuyée par monsieur le conseiller René Lalancette;
IL EST RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal et le suivi de la séance du 13 août 2018 et d'en autoriser les signatures.

Adopté à l'unanimité

4. DOCUMENTS DÉPOSÉS (c.c. liste)

- Avis de dépôt de 13 125 \$ du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, en paiement pour la compensation tenant lieu de taxes en éducation pour l'année 2018. (208-150);
- Avis de dépôt de 1 256 \$ du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, en paiement pour la compensation tenant lieu de taxes en éducation pour l'année 2017. (208-150);
- Chèque de 22 344.26 \$ de Revenu Québec en remboursement de la TVQ pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2018. (208-150).

CORRESPONDANCE

1. **L'ÉCOLE DES RUES PRINCIPALES** : Invitation au colloque annuel du 24 octobre 2018 et information sur la formation continue 2018-2019. (114-400);
2. **R.I.P.I.** : Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 juin 2018. (114-245);
3. **TÉTRA TECH QI INC.** : Courriel de Daniel Gemme nous informant de l'entente Canada/Québec en lien avec le Plan Québécois des infrastructures (PQI) 2018-2028 conclue officiellement. (208-141);

5. Rapport du maire

Lors de la dernière séance du Conseil municipal, le 13 août dernier, nous avons réitéré notre intention de profiter des changements intégrés au Code de sécurité routière, il y a maintenant plus d'un an, pour faire de la rue Cartier une « rue partagée ». Nous souhaitons aller de l'avant bien sûr, mais le ministère des Transports n'a pas encore adopté la réglementation nécessaire à l'application des changements. On nous indique, à ce ministère, que cette réglementation devrait être adoptée au plus tard à l'hiver. Nous ne pourrions donc pas réaliser complètement notre projet avant le printemps. Nous installerons donc des panneaux « défense de stationner » dans la rue pour éviter toute ambiguïté. Nous aurons le temps, d'ici là, de rencontrer les personnes que ce projet intéresse pour en expliquer tous les éléments.

La semaine dernière, les membres du Conseil municipal ont rencontré le directeur général de la Caisse Desjardins Pierre-De Saurel, qui est venu nous expliquer ses projets pour notre guichet automatique. Il nous a confirmé que le conseil d'administration a décidé d'installer un nouveau guichet au courant de l'année 2019, l'actuel guichet ayant atteint sa durée de vie utile. Je vous rappelle que Desjardins loue à la municipalité l'espace utilisé actuellement par le guichet. Le bail se termine en 2020. Cette location nous a permis de diminuer de façon appréciable le coût de l'achat de l'édifice. Les nouvelles modalités du bail seront discutées dans les prochains mois. Mais l'important est que Massueville pourra continuer à compter sur la présence d'un guichet automatique Desjardins après 2020, même si ce nouveau guichet offrira moins de fonctions que celui qui est actuellement installé à la mairie.

Le village a été le témoin de vandalisme cet été. Nous souhaitons identifier les auteurs de ce vandalisme, qui ne doit pas rester impuni. N'hésitez pas à entrer en communication avec nous si vous avez des informations, même de façon confidentielle. La Sûreté du Québec sera informée des événements.

J'aimerais terminer sur une note plus positive. Même si l'été ne semble pas vouloir s'en aller, ce dont nous sommes loin de nous plaindre, c'était la rentrée scolaire il y a quelques jours. Au nom des membres du Conseil municipal, j'aimerais souhaiter une excellente année scolaire à tous les élèves et étudiants de tous les niveaux scolaires, du primaire à l'université. Je salue spécialement les membres de l'équipe de notre école, qui jouent un rôle tellement important pour l'avenir des enfants. Nous avons eu la surprise de constater que la maternelle comptera 15 élèves cette année. Je souhaite également à toute l'équipe d'Ô Chalet Aimé-Massue le plus grand des succès. Les jeunes et leurs parents lui ont fait particulièrement confiance cette année et se sont inscrits en grand nombre aux activités offertes.

Le maire,

Denis Marion

Monsieur le conseiller Matthieu Beauchemin prend place à la table du conseil à 19 h 52.

6. Période de questions

Une période de questions est tenue à l'intention de l'assistance.
De l'information sur les travaux de la rue Cartier est demandée.

7. VIE COMMUNAUTAIRE ET LOISIRS

7.1 Suivi des différents comités

À titre informatif, les membres du Conseil résument verbalement les différents développements survenus dans chacun des comités au cours du mois d'août 2018.

Rés. 2018-09-109 **7.2 Renouvellement de la convention d'exploitation d'un système informatique modulé pour la bibliothèque affiliée Simb@** (c.c. | 401-130)

Sur proposition de madame la conseillère Nicole Guilbert;
Appuyée par monsieur le conseiller Richard Gauthier;
IL EST RÉSOLU

DE RENOUVELER la convention d'exploitation d'un système informatique modulé pour la bibliothèque affiliée Simb@ et de partager les frais entre les Municipalités de Saint-Aimé et Massueville et le Centre régional de services aux bibliothèques publiques (CRSBP) de la Montérégie inc.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU D'AUTORISER le maire, Denis Marion, et la directrice générale, France Saint-Pierre, à signer pour et au nom de la Municipalité de Massueville tous les documents nécessaires à ce renouvellement.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 2018-09-110 **7.3 Entrevues en direct avec CJSO-101.7FM pour la Fête des récoltes** (c.c. | 1.2.1/04)

Sur proposition de monsieur le conseiller Louis Fillion;
Appuyée par monsieur le conseiller Richard Gauthier;
IL EST RÉSOLU

D'ACCEPTER l'offre de publicité de CJSO, qui diffusera une émission spéciale en direct du Carré Royal, sous la halle, dans le cadre des festivités de la Fête des récoltes, le dimanche 7 octobre 2018, de 11h00 à 13h00, au coût de 210 \$ plus taxes pour 12 messages de 15 secondes chacun du vendredi 5 au dimanche 7 octobre 2018.

Montant disponible au poste budgétaire « *Publicité et information* » (02-130-00-340-00).

Adopté à l'unanimité

8. RÉGLEMENTATION ET LÉGISLATION

8.1 Présentation du projet de règlement no 461-18 modifiant le règlement de zonage no 293-921 afin de créer la zone commerciale ZCA-29 (c.c. | 105-131)

Un projet de règlement est présenté aux membres du Conseil séance tenante.

8.2 Avis de motion et présentation du projet de règlement no 462-18 sur la gestion contractuelle de la Municipalité du Village de Massueville (c.c. | 105-131)

Monsieur le conseiller Matthieu Beauchemin donne avis qu'à une prochaine séance du Conseil sera soumis, pour adoption, le projet de règlement no 462-18 sur la gestion contractuelle de la Municipalité du Village de Massueville, afin de prévoir des mesures à l'égard de sept objets énumérés dans la loi et à l'égard des contrats qui comportent une dépense de 25 000 \$ jusqu'au seuil d'appel d'offres public.

Un projet de règlement est présenté aux membres du Conseil séance tenante.

8.3 Avis de motion et présentation du projet de règlement 439-18-03 modifiant le règlement 439-12 sur le code d'éthique et de déontologie des employés (c.c. | 105-131)

Monsieur le conseiller Matthieu Beauchemin donne avis qu'à une prochaine séance du Conseil sera soumis, pour adoption, le projet de règlement 439-18-02 modifiant le règlement 439-12 sur le code d'éthique et de déontologie des employés afin de se conformer au projet de Loi 155, article 16.1 de la Loi sur l'éthique et la déontologie.

Un projet de règlement est présenté aux membres du Conseil séance tenante.

9. SERVICE D'URBANISME ET DE DÉVELOPPEMENT

9.1 Rapport de l'inspecteur en bâtiment - juillet et août 2018 (c. c. | 103-110)

Les rapports des mois de juillet et août 2018 sont déposés au Conseil.

Rés. 2018-09-111

9.2 Offre de service pour la mise à jour du plan de zonage

Sur proposition de monsieur le conseiller Louis Fillion;
Appuyée par madame la conseillère Nicole Guilbert;
IL EST RÉSOLU

D'ACCEPTER l'offre de service du Groupe de géomatique AZIMUT inc. pour la mise à jour du plan de zonage au coût de 2 109.79 \$, et ce, conditionnellement à ce que le Groupe géomatique AZIMUT inc. nous fournisse un fichier de format **Shape File** et une copie de sécurité après chaque modification apportée au plan de zonage.

Afin de donner application à la présente résolution, le montant est disponible au poste budgétaire suivant : « *Honoraires professionnels* » (02-610-00-410-00).

10. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS, D'AQUEDUC ET USINE
D'ÉPURATION

10.1 Rapport du responsable des travaux de voirie et de l'usine d'épuration
des eaux usées – juillet 2018 (c. c. | 103-110)

Le rapport du mois d'août 2018 est déposé au Conseil.

Rés. 2018-09-112 10.2 Résolution autorisant l'achat de panneaux de signalisation « défense de
stationner (c. c. | 601-122)

CONSIDÉRANT QUE le ministère des transports n'a pas encore adopté la réglementation nécessaire à l'application de la désignation de la rue Cartier comme « RUE PARTAGÉE »;

Sur proposition de monsieur le conseiller Richard Gauthier;
Appuyée par monsieur le conseiller Louis Fillion;
IL EST RÉSOLU

D'INTERDIRE le stationnement sur les deux côtés de la rue Cartier jusqu'à ce que la municipalité puisse se conformer à la réglementation;

D'ACHETER 6 panneaux de signalisation « défense de stationner avec la mention «excepté évènement spéciaux » à 448.40 \$ incluant les taxes.

Afin de donner application à la présente résolution, le montant est disponible au poste budgétaire suivant : « *Panneaux de circulation & signalisation* » (02-355-00-649-00).

Adopté à l'unanimité

Rés. 2018-09-113 10.3 Offre de service pour le recyclage des biosolides du traitement des eaux du
Village de Massueville

Sur proposition de monsieur le conseiller René Lalancette;
Appuyée par monsieur le conseiller Matthieu Beauchemin;
IL EST RÉSOLU

D'ACCEPTER l'offre de service de Viridis environnement pour la gestion des étapes pour le recyclage des biosolides du traitement des eaux usées de la municipalité au coût de 7 500 \$ plus les taxes.

Afin de donner application à la présente résolution, le montant est disponible au poste budgétaire suivant : « *Honoraires professionnels & services juridiques* » (02-414-00-412-00).

Adopté à l'unanimité

11. ADMINISTRATION

Rés. 2018-09-114 11.1 Présentation des comptes à payer du mois d'août 2018 (c. c. | liste)

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

11.2 Dépôt de l'état des activités financières au 31 août 2018 (c. c. | 201-120)

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

Rés. 2018-09-115 **11.3 Adjudication du financement du règlement d'emprunt no 456-17** (c.c. | 11.42
& 105-131)

ATTENDU QUE le Village de Massueville a demandé, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunt émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 11 septembre 2018, au montant de 463 600 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article;

1 - CAISSE DESJARDINS PIERRE-DE SAUREL

16 800 \$	3,42000 %	2019
17 100 \$	3,42000 %	2020
17 800 \$	3,42000 %	2021
18 400 \$	3,42000 %	2022
393 500 \$	3,42000 %	2023

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,42000 %

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

16 800 \$	2,35000 %	2019
17 100 \$	2,60000 %	2020
17 800 \$	2,75000 %	2021
18 400 \$	2,90000 %	2022
393 500 \$	3,00000 %	2023

Prix : 98,10100

Coût réel : 3,42674 %

3 - BANQUE ROYALE DU CANADA

16 800 \$	3,56000 %	2019
17 100 \$	3,56000 %	2020
17 800 \$	3,56000 %	2021
18 400 \$	3,56000 %	2022
393 500 \$	3,56000 %	2023

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,56000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CAISSE DESJARDINS PIERRE-DE SAUREL est la plus avantageuse;

Sur proposition de monsieur le conseiller René Lalancette;
Appuyée par madame la conseillère Nicole Guilbert;
IL EST RÉSOLU

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité du Village de Massueville accepte l'offre qui lui est faite par la CAISSE POPULAIRE DESJARDINS PIERRE-DE SAUREL pour son emprunt par billets en date du 11 septembre 2018 au montant de 463 600 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéro 456-17. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale des billets, échéant en série de **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par prélèvements bancaires préautorisés.

Adopté à l'unanimité

Rés. 2018-09-116

11.4 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 463 600 \$ (référence règlement d'emprunt no 456-17) qui sera réalisé le 11 septembre 2018 (c.c. | 11.4.2 & 105-131)

CONSIDÉRANT QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité du Village de Massueville souhaite emprunter par billets un montant total de 463 600 \$ qui sera réalisé le 11 septembre 2018 et réparti comme suit :

Règlements d'emprunt (n°)	Pour un montant de (\$)
456-17	205 959 \$
456-17	257 641 \$

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunt en conséquence;

CONSIDÉRANT QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunt numéro 456-17, le Village de Massueville souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Sur proposition de monsieur le conseiller Richard Gauthier;
Appuyée par monsieur le conseiller Louis Fillion;
IL EST RÉSOLU

QUE les règlements d'emprunt indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. Les billets seront datés du 11 septembre 2018;
2. Les intérêts seront payables semi annuellement, le 11 mars et le 11 septembre de chaque année;
3. Les billets seront signés par le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière) ou ;
4. Les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
du Village de Massueville
de la séance ordinaire 4 septembre 2018

3592

2019.	16 800 \$	
2020.	17 100 \$	
2021.	17 800 \$	
2022.	18 400 \$	
2023.	19 000 \$	(à payer en 2023)
2023.	374 500 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2024 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunt numéros 456-17 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 11 septembre 2018), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

Adopté à l'unanimité

Rés. 2018-09-117 **11.5 Résolution mettant fin à l'entente avec monsieur Yvon Brouillard concernant la culture et l'entretien du lot 5 595 248** (c.c. | 403-122)

Sur proposition de monsieur le conseiller Matthieu Beauchemin;
Appuyée par madame la conseillère Nicole Guilbert;
IL EST RÉSOLU

QUE la Municipalité du Village de Massueville mette fin à l'entente avec monsieur Yvon Brouillard, en date du 1^{er} décembre 2018, en ce qui concerne la culture et l'entretien du lot 5 595 248 et qu'il en soit informé par écrit.

Adopté à l'unanimité

Rés. 2018-09-118 **11.6 Résolution autorisant la directrice générale et secrétaire-trésorière à négocier un bail avec un nouveau locataire du lot 5 595 248** (c.c. | 403-122)

Sur proposition de monsieur le conseiller Richard Gauthier;
Appuyée par monsieur le conseiller Louis Fillion;
IL EST RÉSOLU

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière à négocier pour et au nom de la Municipalité du Village de Massueville un bail avec un nouveau locataire.

Adopté à l'unanimité

11. Période de questions

Une période de questions est tenue à l'intention de l'assistance.

12. Affaires nouvelles

Aucune affaire nouvelle n'est abordée lors de cette séance.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
du Village de Massueville
de la séance ordinaire 4 septembre 2018

3593

Rés.2018-09-119 **13. Clôture de la séance**

Sur proposition de monsieur le conseiller Richard Gauthier;
Appuyée par monsieur le conseiller René Lalancette;
IL EST RÉSOLU

QUE la présente séance soit levée à 20h45.

Adopté à l'unanimité

Denis Marion
Maire

France Saint-Pierre
Directrice générale et secrétaire-trésorière